

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Sur un an... 26 fl. 50
six mois... 14 »
trois mois... 7 »

PRIX DES INSERTIONS

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
comptés et 10 cts par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, no 75.
Chez M. van Weel'en, libraire
et chez les Héritiers Doornik

LA HAYE, 2 Février.

Inter-course de l'Angleterre avec la Chine.

Le comité d'enquête sur les relations commerciales avec la Chine fait observer, dans le remarquable rapport qu'il a présenté...

Nous croyons que c'est pour ne pas décourager l'industrie chinoise que le comité a recommandé...

Dans l'état de choses actuel, le thé et la soie sont à peu près les seuls articles que la Chine ait à donner en échange.

De tout pays 20,890,784 dollars.
Par navires anglais 16,073,682
Par navires américains 2,809,689

Il ne reste pour tous les autres pays que 1,407,413 dollars.

Les relevés pour l'année 1846 ne sont pas encore terminés, mais ils accusent à peu près les mêmes résultats.

Les exportations de l'Angleterre pour la Chine ont varié depuis 1843, dans les proportions suivantes :

Table with 4 columns: Year, Liv. st., Liv. st., Liv. st. Rows for 1843, 1844, 1845, 1846.

Comme on le voit, l'exportation des articles de coton qui a été, en 1845, de 1,735,141 liv. sterl. est tombée en 1846 à 246,518 liv. st.

Il est bien de faire observer que les droits imposés par les Chinois ne dépassent pas 10 pour cent ad valorem, et qu'en moyenne ils varient de 5 à 7.

Le gouvernement britannique se préoccupe naturellement de cette diminution dans les exportations.

Il est bien de faire observer que les droits imposés par les Chinois ne dépassent pas 10 pour cent ad valorem, et qu'en moyenne ils varient de 5 à 7.

FRUITEUR DU JOURNAL DE LA HAYE 3 FEVRIER 1848.

LES SEPT PECHES CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHARITRE XVI.

Dans la matinée, du même jour où l'entretien précédent avait eu lieu, l'abbé Ledoux et M. de Macreuss, Mme la duchesse de Senneterre, était sortie à dix heures contre son habitude de retour vers les onze heures et demie...

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

pour une valeur équivalente à ce qu'on leur prend de thé et de soie. Leurs achats sont réglés par la consommation que font les Anglais de ces deux articles, et non par l'élasticité de leurs besoins.

Rien n'est plus clair, plus éloquent qu'un relevé de douanes. Celui que nous reproduisons ici montre ce que peut, au point de vue fiscal et à celui du bien-être du plus grand nombre, la diminution du prix d'une denrée.

Table with 4 columns: Year, Prix moyen du thé, Consommation pour le royaume-uni, Prix total, Droit.

Quel enseignement dans les chiffres ! En 1814-15, où le thé valait 3 shelings 8 un quart pence, il n'a rapporté au trésor que 3,428,236 liv. 8 sh. 4 pence, et, en 1846, où il n'était que de 1 sheling 4 pence, la consommation a plus que doublé et a produit un revenu de 5,110,897 liv. 15 sh. 9 pence.

Les partisans de la protection exagérée, des lourdes taxes sur les objets de consommation générale, en Allemagne et ailleurs, comprennent-ils que leur opposition opiniâtre à une réforme libérale du tarif et de l'impôt indirect comprime le développement de la richesse publique au détriment de ceux même qui croient gagner au maintien du statu quo ?

En Angleterre, une augmentation considérable de la consommation a constamment été le résultat de la diminution des droits. Les premières expériences ont eu lieu successivement et graduellement sur le café, sur le cacao, sur les soieries.

L'anniversaire de la naissance de S. A. R. Mme la Princesse Frédéric des Pays-Bas a été célébré hier en cette ville de la manière accoutumée.

Nous lisons dans les journaux hollandais que S. M. la Reine et les Princesses de la famille royale ont de nouveau fait parvenir des dons pour les loteries d'ouvrages des dames organisées par diverses sociétés philanthropiques du royaume.

me, — tu m'as trouvé, te me trouveras toujours le plus respectueux, le plus tendre des fils ; je n'ai pas besoin d'ajouter que mon nom qu'est aussi le tien, sera partout et toujours honoré et honorable...

Les journaux de Java apportés par l'Overland-Mail contiennent encore les nouvelles suivantes :

L'épidémie qui régnait depuis quelque temps dans l'intérieur de l'île de Java, n'a pas encore entièrement cessé. Elle sévit avec rigueur dans la résidence de Soerakarta et à Pakalogan on a dû suspendre quelques travaux de culture.

Durant un voyage de Bornéo à Batavia, le pyroscaphe l'Etna a fait un essai de la houille dont on a découvert des couches à Banjermassing et à Koeti.

Les princes de l'île de Bali ne montrent pas encore des dispositions bienveillantes envers le gouvernement néerlandais. Un bâtiment des Indes-Néerlandaises et un bâtiment appartenant à un négociant de Singapore, ayant échoué sur la côte de Bali, ont été pillés par ces insulaires.

On croit que l'introduction du nouveau Code, fixée au 1^{er} mars 1848, n'aura lieu que le 13 mai prochain, à cause de la complication du travail qu'exige l'application de cette importante mesure.

Nous apprenons que S. M. le roi des Français vient de conférer l'ordre de la Légion d'Honneur à M. le baron Melville de Carnbee, officier de la marine néerlandaise.

M. le baron G. A. de Tindal, lieutenant de vaisseau de 1^{re} classe, chevalier de la Légion d'Honneur depuis une dizaine d'années, vient d'être promu au grade d'officier du même ordre.

En attendant l'arrivée du nouveau ministre de France près notre cour, M. le comte de Breteuil, premier secrétaire de la légation, est chargé des affaires de la mission.

On écrit de Zwolle que les frais d'entretien des travaux du Dedemsvaart viennent d'être adjugés pour une somme de 42,000 fl. Dans le courant de l'année dernière, le produit des droits de navigation sur ce canal s'est élevé à 59,000 fl., ce qui donne un accroissement de 10,000 fl. comparativement au plus élevé des produits des années précédentes.

La population des colonies de bienfaisance s'élevait au 1^{er} de ce mois à 11,795 âmes. Ce chiffre constate une diminution de 467 âmes depuis le commencement du mois de décembre dernier, dans le courant duquel 508 individus sont partis de ces colonies, tandis que le nombre des nouveaux arrivés n'a été que de 114.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier les intégrales ont donné lieu à des affaires assez animées. Ces fonds étaient offerts à leur cours de la veille.

Des fonds espagnols les ardoins et les coupons étaient quelque peu plus faibles ; les portugais également plus offerts que la veille.

le trouble, la désolation dans toutes sortes d'honnêtes ménages ? — ajouta Gerald d'un ton comi-tragique, — et puis, vois-tu, j'ai essayé, j'ai même réussi. Eh bien ! franchement, (par vertu) j'aime mieux les lorettes. D'abord ça n'outrage pas la sainteté du mariage, et puis c'est plus drôle.

Voulant donner au baron Van der Duyn (G.), ancien secrétaire de la légation des Pays-Bas à Bruxelles, une marque de Notre bienveillance ; Sur la proposition de notre ministre des affaires étrangères, Le baron Van der Duyn (G.) est nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Il portera la décoration civile et prendra rang dans l'Ordre à dater de ce jour.

La discussion sur le paragraphe du projet d'Adresse relatif à l'Italie a recommencé avant-hier à la chambre des députés de France. C'est M. Carnot qui a le premier pris la parole. M. Carnot est radical. Aussi les réformes adoptées par Pie IX et par les souverains qui marchent sur les traces du glorieux pontife, ne l'ont-elles pas satisfait.

M. d'Osserville et M. Desmousseaux de Givré ont succédé à la tribune au député de l'extrême gauche. Nous ne dirons rien de leurs discours. On n'y trouve pas un mot qui n'ait déjà été dit et redit plusieurs fois.

M. Thiers a parlé à son tour de l'Italie. Il va de soi que son langage est empreint d'un vif esprit d'opposition. Il a reproché au gouvernement, en termes quelquefois assez peu mesurés, d'avoir abandonné l'Italie à elle-même, et d'y avoir laissé périr l'influence française. Mais M. Thiers ne s'en est pas tenu là ; a propos des affaires de la Péninsule, il a fait tout un cours de politique générale. On sait que cette méthode lui est familière. Du reste, nous n'avons de son discours qu'une analyse trop incomplète pour pouvoir l'apprécier aujourd'hui.

M. Guizot a répondu à M. Thiers. Le § 5 de l'adresse a ensuite été adopté, nous reviendrons sur ces deux discours.

La *Kjöbenhavnspost* de Copenhague, du 23 janvier, publie une adresse aux représentants de la bourgeoisie et aux députés de la Diète; elle est signée par plusieurs centaines de bourgeois appartenant à la classe ouvrière et à celle des gens de lettres; en voici la teneur :

« Nous soussignés, bourgeois et habitants de Copenhague, invitons les députés des Etats et les représentants de la bourgeoisie de la capitale à prendre des mesures conformes à la gravité des circonstances actuelles, pour qu'ils puissent, en leur qualité d'organes du peuple, exposer en temps opportun à M. le Roi les vœux du peuple. »

Le *Barsenhalle* de Hambourg, dit de son côté, qu'un grand nombre des habitants notables de la ville de Kiel, dans le Holstein, ont tenu une réunion dans laquelle il a été décidé, dans la proposition que leur démarche ne restera pas isolée, de faire parvenir au roi Frédéric VII une adresse où, indépendamment des compliments de condoléance et des félicitations sur son avènement, on exposera les vœux et les espérances du pays au sujet de la position politique des duchés, et cela en conformité des dernières adresses de la Diète de Holstein et de Schleswig.

Le roi a ordonné, dit-on, que la garde civique de Copenhague, pendant la garde au château de Christiansborg.

Députés des Etats de Prusse.

Berlin, 23 janvier.

L'assemblée des comités réunis a terminé, dans sa séance d'aujourd'hui, la discussion du titre II du projet de Code pénal, lequel traite des peines. Les travaux de la section chargée de préparer les questions pour la discussion publique sont un peu en retard. En conséquence, les séances de l'assemblée ont dû être suspendues jusqu'à mercredi prochain.

Les débats ont roulé, dans la séance d'aujourd'hui, sur la classification des crimes et délits. La majorité de l'assemblée voulait introduire la classification du Code pénal français en simples contraventions, délits, crimes et crimes avec des circonstances aggravantes. Le gouvernement a consenti à ce que cette division fut substituée à celle de la législation actuelle, qui ne prévoit que des délits et des crimes, mais le gouvernement exige que tous les faits qui sont punis de mort, de la détention dans une maison de correction ou l'emprisonnement pour un terme de plus de cinq années, fussent qualifiés crimes avec circonstances aggravantes. L'assemblée s'est ralliée à cette proposition; mais une discussion animée s'est engagée sur une autre demande du gouvernement tendant à ce que la perte temporaire des droits d'honneur (droits civils) entraînât la perte définitive des droits politiques, tels que le droit de prendre part à l'exécution des membres des Etats. L'opposition soutient que sans la jouissance des droits ou privilèges politiques, la réhabilitation du citoyen dans ses droits civils est incomplète et sans valeur. Cependant la proposition du gouvernement a été adoptée par 54 voix contre 42.

Nouvelles de France.

Paris, 31 janvier.

La chambre des pairs a tenu aujourd'hui une courte séance dans laquelle il a été procédé au tirage mensuel des bureaux, et M. Charles Dupin a déposé un supplément de rapport sur le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

Les bureaux de la chambre des députés se sont réunis aujourd'hui avant la séance publique; ils ont nommé leurs présidents et secrétaires. L'opposition n'y est pas rendue. Les candidats conservateurs ont donc été nommés sans contestation.

La commission, chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. de Larochejaquelein, a paru disposée à refuser l'autorisation. Mais sur les observations faites avec insistance par l'honorable M. de Larochejaquelein, qui prétend avoir été atteint dans son honneur, elle a accordé à l'unanimité l'autorisation demandée par le député lui-même et par les sieurs Courtois et Lavelle. Cette demande sera discutée demain en séance publique.

Un courrier, venant de Naples, est arrivé aujourd'hui à Paris avec des dépêches pour le ministre des affaires étrangères.

On lit dans le *Moniteur parisien* : « Le gouvernement a reçu de Perpignan une dépêche télégraphique datée du 26 janvier, portant ce qui suit :

« Un bâtiment de commerce, arrivé ce matin à Port-Vendres, apporte la nouvelle que le *Cuvier* a brûlé et coulé bas, le 23, à Porto-di-Campo, près de Palma. »

« L'équipage est sauvé. » « Le ministère de la marine n'a reçu aucune autre nouvelle sur ce triste événement. »

Notre correspondant dit aussi à ce sujet :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui le rapport officiel de M. le capitaine de vaisseau *Aubry Bailleul*, relatif au naufrage de la frégate à vapeur le *Cuvier*. Ce rapport est daté de Palma, une des îles Baléares.

Le *Cuvier* est une frégate à vapeur de 320 chevaux, portant 20 bouches à feu, construite à Lorient et appartenant à ce port. Le *Cuvier* fut mis à l'eau le 5 septembre 1842 et n'a vécu que six ans.

Une lettre de Toulon, adressée au *Constitutionnel*, contient au sujet de l'ex-émir, ce qui suit :

« On assure qu'Abd-el-Kader, perdant un peu de la confiance qu'il avait placée dans les paroles du général Lamoricière et de S. A. R. le duc d'Aumale, a écrit au maréchal Bugeaud, pour le prier de faire des démarches auprès du gouvernement, afin que le traité s'exécute. »

« A cette occasion, l'ex-émir exprime au maréchal le regret de n'avoir pas accepté dans le temps la position que lui avaient faite les Français; il avoue qu'il aurait mieux valu pour lui s'être soumis et gouverner au nom de la France les diverses tribus arabes qui étaient placées sous son influence; qu'il était trop tard aujourd'hui pour revenir sur ses pas; qu'il avait le plus grand respect pour le maréchal, et s'en rapportait à tout ce qu'il voudrait bien tenter en sa faveur. »

Le duc d'Alby aurait répondu à Abd-el-Kader qu'il ne devait pas compter sur l'exécution du traité; mais qu'il trouverait en France les plus grands égards et toute la tolérance religieuse qu'il pourrait désirer, attendu d'ailleurs que toutes les religions sont égales devant la charte; qu'il n'avait qu'à désigner un lieu où il voudrait habiter, et que là, on lui ferait même bâtir une petite mosquée. »

Cette réponse, toute gracieuse qu'elle paraît, a fort découragé l'ex-émir. »

Affaires de Suisse.

Un nouvel envoyé du Saint-Père, Mgr. Lûquet, évêque d'Hesbon, est arrivé à Lucerne le 24 janvier. Son arrivée y a fait sensation. Ce que le Saint-Père paraît avoir en vue, c'est d'asseoir l'avenir de la religion catholique en Suisse sur le principe d'une liberté religieuse réciproque et de faire en sorte que la religion ne soit plus, ni un prétexte à division, ni une occasion de désordre.

Avec les dispositions qui se manifestent en ce moment même dans les cantons suisses, le but du Saint-Père sera difficilement atteint.

Il importe de connaître la manière dont les gouvernements radicaux de la Suisse entendent et pratiquent la liberté religieuse.

On sait que le conseil d'Etat du canton de Vaud est en lutte avec deux classes de dissidents.

Premièrement, les membres de l'église nationale qui se sont séparés lorsque le conseil d'Etat a voulu faire du ministère évangélique un instrument de gouvernement, en les obligeant à lire en chaire des proclamations politiques. C'est ce qu'on appelle les *démisionnaires de l'église libre*.

Secondement, les *methodistes*. La nécessité de sévir contre ceux-ci a été établie par un procédé qui a été fort pratique en Suisse de jadis quelque temps.

M. Druey, dans un discours resté célèbre, a démontré qu'il y avait analogie identique entre les *jésuites* et les *methodistes*. Et depuis ce moment il dirige contre ces derniers une persécution active.

Le gouvernement a d'abord agi à l'aide d'arrêtés appuyés sur la législation existante, mais il paraît qu'il ne se trouve plus suffisamment armé, car il vient de présenter au grand-conseil le projet de décret suivant :

« Le grand-conseil de... Vu le projet de décret présenté par le conseil d'Etat; Considérant que les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale et des cultes reconnus par la loi, notamment les réunions de l'Eglise libre ou indépendante, continuent à être une occasion de troubles et de désordres;

« Considérant que ces réunions ont, en général, un caractère politique étranger aux besoins religieux;

« Vu que les réunions dont il s'agit ne sont ni garanties par la Constitution ni autorisées par la loi;

« Considérant que la présence des ministres démissionnaires dans ces réunions augmente la perturbation de la paix publique;

« Considérant que les mesures prises jusqu'à présent par des arrêtés spéciaux pour interdire les assemblées dont il s'agit, dans les lieux où elles ont gravement compromis la tranquillité publique, ont été insuffisantes, et qu'une défense plus générale de ces réunions est devenue nécessaire, pour quelque temps, décret:

« Art. 1^{er}. Toutes les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale et reconnues par la constitution, ou non autorisées en vertu de la loi sont, jusqu'à nouvel ordre, interdites dans le canton. Sont assimilés aux réunions mentionnées ci-dessus, l'instruction religieuse de la jeunesse ainsi que tout acte de culte public. »

« Art. 3. Les pasteurs et les ministres démissionnaires, ainsi que les autres personnes qui auraient officié dans les réunions ou qui les auraient dirigées, s'ils n'y sont pas déjà domiciliés, renvoyés dans leur commune d'origine, ou dans une de leurs communes d'origine s'ils ont plus d'une bourgeoisie. Ceux qui sont d'une des corporations connues sous le nom de corporation vaudoise ou de bourse française, seront conduits dans une autre commune que celle de leur domicile. »

« Si, au nombre des personnes officiant dans les réunions interdites, il se trouvait des étrangers au canton, ils n'en seront immédiatement expulsés par l'autorité administrative. L'ordre de renvoi dans une commune du canton sera donné par le conseil d'Etat, sur un rapport des autorités locales et du préfet. »

Mais ce n'était pas assez d'avoir détruit la liberté religieuse dans leur canton qui en jouissait d'une manière absolue depuis plus d'un demi-siècle; les radicaux vaudois ont poursuivi leurs dissidents jusque sur la territoire étranger, et il ont obtenu du gouvernement fribourgeois régénéré qu'il refuserait dorénavant le libre exercice de leur culte, dont les protestants avaient toujours été en possession sous le précédent régime conservateur et catholique.

C'est ce qui vient d'être accompli par des instructions que le nouveau gouvernement de Fribourg adresse à tous les préfets dans les termes suivants :

« Informé par le préfet de Payerne qu'une réunion de *methodistes* avait eu lieu dimanche dernier à Romont, assemblée dirigée par un ministre démissionnaire du district de Payerne, voulant continuer à entretenir de bonnes relations avec un canton qui a si puissamment contribué à la régénération de notre canton; vu encore qu'un arrêté du conseil d'Etat du canton de Vaud, du 24 novembre dernier, interdit toute réunion religieuse en dehors de l'église nationale, nous vous invitons à faire surveiller, aussi sévèrement que possible, s'il existe dans votre district de pareilles réunions ou assemblées, et, dans ce cas, nous vous invitons à user de la force, s'il le fallait, pour dissoudre ces réunions dangereuses et compromettantes pour le canton. »

Affaires d'Italie.

Nous n'avons reçu aujourd'hui, par voie de France, aucune nouvelle de la Sicile. Mais la *Gazette d'Augsbourg* fait mention d'un article de la *Gazette officielle de Naples*, annonçant que l'insurrection de Palerme a été comprimée par les troupes royales. C'est tout ce que nous savons de l'état de cette ville.

Les nouveaux troubles ont eu lieu à Livourne, mais ils ont été promptement apaisés par le marquis Ridolphi. Le gouvernement toscan a transmis au cardinal Perretti les rapports qui ont été faits sur les troubles, et il paraît que l'instruction se fera simultanément à Rome et à Florence.

La *Patria* donne, comme à peu près certain, qu'une commission mixte, composée d'officiers toscans et d'officiers piémontais, sera instituée par le grand-duc Léopold, et chargée de procéder à la reorganisation complète des forces militaires de la Toscane.

Ce n'est pas le duc de Modène, mais le duc de Badoja qui a quitté ses Etats, dit la *Patria* de Florence sur l'autorité d'une lettre. Il a nommé, par décret du 17, son fils commandant général des troupes piémontaises.

Le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane viennent de convoquer leurs consules pour le mois de mars prochain.

« Que nous avons le meilleur espoir. »

— De l'espoir, pourquoi? — dit Gerald, ahorsardi.

— Mais pour la réussite de votre mariage avec Mlle de Beaumesnil.

— Comment? mon mariage! — s'écria Gerald, en bondissant sur sa chaise.

— Oui, votre mariage avec la plus riche héritière de France, — reprit Mme de Senneterre, qui ajouta sans cacher son inquiétude:

« Mais à quel point les choses seraient-elles pour nous sans votre mariage? Les conditions de la proposition sont si mauvaises, les rivalités vont surgir de tous côtés. Cassez une concurrence acharnée, et Dieu sait combien, sans vous calomnier, on pourra vous dénigrer. Ah! si avec votre nom, votre esprit, votre figure, vous étiez une jeune personne d'un modèle de conduite et de régularité, comme cet excellent M. de Macreuse, par exemple! »

— Ah ça! ma mère, c'est sérieusement que vous pensez à ce mariage, — dit enfin Gerald, qui avait écouté sa mère avec une stupeur croissante.

— Si c'est sérieusement que j'y pense? vous me le demandez!

— Ma chère mère, je vous sais un peu inhabile de vos bonnes intentions, mais je vous le répète, je ne veux pas me marier.

Mme de Senneterre crut avoir mal entendu, se pencha brusquement dans son fauteuil, joignit les mains et s'écria d'une voix altérée:

— Comment, vous dites, que?

— Je dis, ma chère mère, que je ne veux pas me marier.

— Mon Dieu! mon Dieu! c'est de la démence! — s'écria Mme de Senneterre, et elle se précipita vers la porte.

— Récitez-moi ça, — reprit Gerald avec une gravité douce, et tendre.

— Je suis honnête homme, et, comme tel, je l'avoue que j'aime le plaisir à la folie, je l'aime autant et plus qu'à vingt ans, je serais donc un détestable mari, même pour la plus riche héritière de France.

— Une fortune inouïe! — répéta Mme de Senneterre comme hébétée par le refus de son fils; — plus de trois millions de rentes... en biens fonds!

— J'aime mieux le plaisir et la liberté.

— Ce que vous dites là est stupide, est indigne, — s'écria Mme de Senneterre hors d'elle-même; — mais vous êtes donc insensé!

— Que veux-tu, chère mère, — répondit Gerald en souriant, — j'aime tout avant tout les gais soupers, les joyeuses maîtresses et l'indépendance de la vie de garçon. Vive Dieu! j'ai encore devant moi six belles années de jeunesse, que je ne donnerais pas pour tous les millions de la terre; et, de plus, j'ai aujourd'hui un ton noble et distingué, et j'ai un caractère capable de rendre aussi malheureuse que possible une pauvre fille que j'aurais prise pour son argent. Et d'ailleurs, ma mère, tu sais bien que je n'ai pas voulu acheter un homme pour l'envoyer se faire tuer à ma place; tu trouveras donc tout simple que je ne me vende pas aux millions d'une femme.

— Mais, mon fils!

— Ma chère mère, c'est comme ça. Ton M. de Macreuse (et par intérêt pour lui, ne me le propose plus pour modèle, car je finirai par lui casser une infinité de cannes sur le dos), ton M. de Macreuse, qui est très digne, n'aurait pas les mêmes serpillères que moi, qui suis un vrai paillard, c'est probable. Mais, tel je suis, tel tu me garderas, et tel je t'aimerai plus tendrement que jamais, chère mère, — ajouta Gerald en balaçant avec respect la main de la duchesse, qui le repoussa.

Il est des incidents singuliers.

À peine Gerald venait-il de prononcer le nom du protégé de sa mère et de l'abbé Ledoux, que le valet de chambre de la duchesse entra. Après avoir frappé et dit:

— M. de Macreuse désire parler à Madame la duchesse; c'est pour une affaire très importante et très pressée.

— Vous avez donc dit que j'étais chez moi? — demanda Mme de Senneterre.

— Madame la duchesse de n'ayant pas donné d'ordre contraire.

— C'est bien, priez M. de Macreuse d'attendre un instant, — dit Mme

de Senneterre au valet, qui sortit.

S'adressant alors à son fils, elle lui dit, non plus avec sévérité, mais avec une douloureuse émotion :

— Votre inconcevable refus m'accable et m'afflige à un point que je ne saurais vous dire. Adieu je vous en prie, je vous en prie, au revoir, adieu, attendez-moi un instant, je reviens tout-à-l'heure. Ah! mon fils, mon fils, vous ne pouvez vous imaginer à quel point je suis malade.

— Tiens, ma mère, — dit Gerald, touché de l'accent attristé de la duchesse. — Ne sais-tu pas combien je t'aime?

— Vous le dites, Gerald, j'ai besoin de le croire.

— Envois donc promener ton animal de Macreuse, et dis-lui que j'ai dit à te convaincre que ton conduite est du moins honnête et loyale. Allons, tu me quittes, ajoute-t-il en voyant sa mère se diriger vers la porte.

— M. de Macreuse m'attend, — répondit la duchesse.

— Eh pardieu! je vais lui faire dire qu'il s'en aille. Ne faut-il pas se débarrasser de lui?

Et comme M. de Senneterre, voulant donner cet ordre, s'apprêtait de la charité pour sonner, sa mère l'arrêta et lui dit:

— Gerald, au lieu de mes chaprins, est-ce que tu n'as pas quelque aversion, je ne veux pas dire avec quelle jalousie trop significative, vous parlez d'un jeune homme de bien, dont la conduite exemplaire, dont la modestie, dont la piété, devraient servir de modèle à tous. Ah! plutôt au ciel que vous eussiez ses mœurs, ses vertus, vous ne préféreriez pas les coupables égarements qui perdent votre jeunesse, à un magnifique mariage qui assurerait votre bonheur et le mien.

Ce disant, Mme de Senneterre alla rejoindre M. de Macreuse, et laissa son fils seul, en lui faisant promettre qu'il attendrait son retour.

(La suite à demain.)

première question la réponse fut : oui, je donne mon bœuf gras aux pauvres de ma ville; venez, je vais vous le montrer. A l'étableil nous désigne le bœuf le mieux conformé, le plus bel animal que l'on puisse s'imaginer; il pèse certainement en ce moment 500 kilogrammes et il en pèsera 600 dans six semaines, car il sera conservé et bien entretenu, toujours par le généreux donateur, jusqu'au moment de l'exposition de fleurs, au milieu de laquelle il figurera comme la preuve vivante de la part qu'aura prise M. Wynands à cette grande œuvre de bienfaisance.

On se figure aisément l'effet qu'a produit sur le public un don aussi considérable fait par un citoyen qui n'a point reçu son bien de ses aïeux. Dès ce moment la conception de M. Bosch a pris un nouveau développement. Les riches qui n'ont pas de fleurs offrent de l'argent; les négociants des marchandises; un marchand de bois donne ses plus belles planches de chêne; un marchand de grains son plus beau froment, et ainsi de suite; et tout cela grâce à un exemple simplement donné par M. Wynands.

L'exposition conçue par M. Bosch, à laquelle tout le monde applaudit, s'ouvrira vers le milieu du mois de mars, dans un local qui sera désigné ultérieurement. En attendant, toutes les personnes qui veulent y participer peuvent se faire inscrire chez M. Bosch, qui s'est déjà assuré les concours désintéressés de ses premiers horticulteurs de Liège et de Gand.

N'oublions pas de publier que non seulement la fébrilation que l'on paiera pour visiter l'exposition sera pour les pauvres, mais encore tout ce qui y figurera, plantes, fleurs, fruits, dons de toute nature, sera vendu et le produit tout entier employé à soulager la misère publique.

Mais, en attendant les heureux résultats de cette heureuse innovation, il ne faut pas que la charité des riches se ralentisse. Les besoins des pauvres sont nombreux, pressants, et les produits de l'exposition arriveront trop tard pour y pourvoir. Ils serviront pour plus tard.

(Journal de Limbourg.)

Un maître tailleur de Breslau, nommé Bär, possédait une lettre que le grand roi avait adressée à un général quand ce monarque n'était encore que prince royal. A l'occasion de l'inauguration du monument de Frédéric-le-Grand, laquelle a eu lieu l'été dernier, le sieur Bär fit remettre par le premier bourgmestre de cette ville la lettre en question au roi lors de sa présence à Breslau pour assister à la fête. Il y a quelques semaines le bourgmestre fit demander, au nom de S. M., au sieur Bär ce qu'il demandait en échange de la lettre; celui-ci ayant répondu qu'il s'estimerait heureux d'en posséder une du roi actuel, vient de recevoir la lettre suivante, écrite de la propre main du roi :

Potsdam, le 5 janvier 1848.

On m'a dit, mon cher monsieur Bär, qu'en échange de la lettre autographe du grand roi que vous m'avez envoyée, vous désirez posséder quelques lignes de ma main. Je n'hésite pas à satisfaire votre désir, attendu que la lettre a un prix tout particulier, en ce qu'elle nous fournit des aperçus intéressants sur la jeunesse du roi, si agitée et si remplie de soucis. Le dévouement que vous demandez pour un objet si précieux a bien peu de prix; c'est pourquoi je voudrais au moins bien écrire, mais j'ai désappris. Si l'écriture n'est pas si bonne à tout autre prince, de mieux gouverner; que Frédéric II, j'ai du moins la vanité de vous faire observer que j'écris un peu mieux que lui. Votre don et votre désir ont encore à mes yeux un prix bien plus grand; je sais qu'ils émanent d'un esprit loyal qui, Dieu soit loué, n'a jamais été et ne sera jamais rare au milieu de nous, et auquel nous sommes redevables de l'honorable position que nous occupons dans le monde, mais qui maintenant n'a malheureusement pas toujours le courage de s'opposer aussi énergiquement et aussi intrépidement qu'il le devrait, aux menées illégales et à une déraisonnable manie d'innovation. Fortifiez donc dans votre sphère d'activité, parmi ceux qui partagent vos opinions, le vrai, fidèle et courageux esprit critique, dans lequel, mon cher monsieur Bär, abonde votre ville natale. Enfin, venons à l'essentiel. Je vous remercie cordialement de la joie que vous m'avez procurée en m'offrant cette lettre intéressante. Quand je viendrai à Breslau, j'espère vous voir. Adieu.

— On lit dans la Gazette de Vienne, du 26 janvier :

Hier soir, à 8 heures, est arrivé par un convoi du chemin de fer de Gloggnitz le cercueil renfermant la dépouille mortelle de l'impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, accompagnée du grand-maitre de la cour comte de Bombelles et de Mme de Zobel, dame-d'honneur de S. M. Le cercueil a été reçu à la station par le comte de Dietrichstein, premier chambellan de l'empereur; le prince de Fürstemberg, premier maître des cérémonies; deux dames du palais et deux chambellans. Il a été transporté dans la chapelle de la cour. Un cortège nombreux précédait le char funèbre qui était tiré par six chevaux. A l'arrivée au Belvédère, le corps a été béni par le clergé de la cour et un cortège de grenadiers lui a rendu les honneurs.

Le cercueil a été déposé sur un catafalque dans le chœur de la chapelle impériale où un premier service funèbre a été célébré. Aujourd'hui le corps a été exposé sur le catafalque depuis huit heures du matin. A quatre heures il sera transporté dans l'église des Capucins pour être déposé dans un des caveaux destinés à la sépulture des membres de la famille impériale.

Le Mercure de Souabe publie le budget du royaume de Wurtemberg pour la période financière du 1^{er} juillet 1848 jusqu'au 30 juin 1851.

Le budget pour le service ordinaire est fixé à 11,601,347 fl. 48 kr, pour l'année 1848 à 1849, à 11,708,232 fl. 1 kr. pour l'année 1849 à 1850, et à 11,873,202 fl. 2 kr. pour l'année 1850 à 1851, ce qui fait pour la période triennale 35,187,781 fl. 51 kr.

Le budget pour le service extraordinaire (construction de chemins de fer) est fixé à 10,448,000 fl. pour la même période triennale, répartis comme suit : 5,512,000 fl. pour la première année; 2,730,000 fl. pour la seconde et 2,206,000 fl. pour la troisième.

M. Arsène Houssaye signale dans l'Artiste la découverte qu'il vient de faire d'un tableau de Rubens dans l'église des Bruges, non des plus anciennes du diocèse de Soissons. De ce que nous nous servons du mot découverte, il ne résulte pas que le tableau en question fut caché sous les combles ou dans les souterrains de l'église. Non Dieu non; il est, tout simplement, dans une chapelle gothique éclairée par une élégante ogive. Ce tableau, tout le monde le voyait; mais M. Arsène Houssaye est le premier qui l'ait attribué à Rubens. C'est en ce sens qu'il aurait fait un don vertueux. Le tableau, la Vierge avec l'enfant Jésus et le petit saint Jean. La Vierge paraît être fort belle, d'une beauté dont les lignes se rencontraient rarement sous le crayon de Rubens. Une admirable guirlande encadre la composition; M. Arsène Houssaye l'attribue à Breughel de Velours ou à Daniel Seghers. Beaucoup d'artistes et d'amateurs parisiens sont allés visiter l'église de Bruges pour voir cette précieuse peinture. Quelques-uns confirment l'opinion formulée par M. Arsène-Houssaye; d'autres la combattent et nient que le tableau soit de Rubens, sans dire toutefois à quel maître ils l'attribuent. Le rédacteur de l'Artiste tient bon et conclut ainsi : « Ceux qui ne verront pas ce tableau diront qu'il n'est pas du grand maître des Flandres; mais quiconque y verra reposer ses yeux, reconnaîtra une œuvre de Rubens. »

La Gazette de Prusse publie un avis du directeur de l'académie royale des beaux-arts de Berlin pour rappeler qu'une exposition d'objets d'art, tableaux, sculptures, gravures, etc., aura lieu à Berlin dans les mois de avril et de mai. Elle s'ouvrira le 3 avril et sera fermée le 3 juin. Les ouvrages des artistes étrangers seront admis à cette exposition.

— En creusant dans la rue de la Tamise, à Londres, pour établir les fondements du marché au charbon, on a découvert à une profondeur de 15 pieds environ les restes d'une ancienne construction romaine d'architectures des parquets et d'inscriptions d'une conservation parfaite.

— Un négociant aussi avare qu'opulent vient d'exciter à Londres l'attention publique. Il avait pris, au meilleur marché possible, un pauvre journalier pour faire quelque ouvrage dans sa maison. Ce malheureux, accablé de travail, représenta à la femme du négociant qu'avec un salaire aussi

modique il ne pouvait se procurer un verre de bière pour se désaltérer. La femme compatissante lui en fit donner un pot; mais le mari apprit cette circonstance à son tour, et quand il fallut faire le compte du journalier, il lui retint la valeur du pot de bière; le pauvre diable se récria, fit tapage, de sorte que la police appelée le conduisit en prison.

Le lendemain, cet homme fut appelé devant le juge, expliqua l'affaire et en fut quitte pour deux shellings; mais le négociant eut un autre compte à rendre à la justice, il fut condamné à 600H. d'amende comme ayant vendu de la bière sans licence, et le pauvre journalier, considéré comme le dénonciateur de cette contravention, reçut un tiers de cette somme.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeu di 3 Février 1848. — (Représentation n° 96.)

Les Mousquetaires de la Reine,

opéra-comique en trois actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. Halévy.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Vrijdag 4 Februarij 1848. (N° 33 in het abonnement.)

Robert of de Struikrovers,

(tooneelspel in vijf bedrijven, naar het Franssch. In een geruimen tijd niet vertoond.)
Gevolgd door een tweede voorstelling van :
DE GRAVIN VAN DE YON OF DE TWEE NICHTEN,
blijspel met zang in twee bedrijven, naar het Franssch door W. Grevin.
Aanvang ten half zeven ure.

ANNONCES.

La Direction de la Société néerlandaise de l'Eclairage par le Gaz, a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que les coupons échus le 1^{er} février 1848 de leurs actions dans les Usines de Gaz de La Haye et de Leeuwarde, sont payables au comptoir de M. P. J. LANDRY, banquier à La Haye, ainsi que chez MM. GOLDSMID et Co, à Paris, rue Basse du Rempart, n° 48 bis et M. RICHARD WARD, New City Chamberl Bishop's gate Within à Londres.
La Haye, 31 Janvier 1848. NEVILLE D. GOLDSMID.

AVIS IMPORTANT.

SOIERIES DE LYON A DES PRIX EXCEPTIONNELS.
Les soussignés viennent de recevoir des Soieries de Lyon, qu'ils vendront pour compte d'un fabricant de Lyon, qui se trouvant en liquidation, a chargé cette maison de la réalisation au plus promptement. Cette partie consiste en **POULT DE SOIE, GROS GRAIN, LEVANTINE, MOIRÉ, GROS DE NAPLES** et **SATIN DE CHINE NOIR**, ainsi que tous nouveaux genres en couleurs, tels que **RAYE PEKING, ECOSAIS** façonné et glacé, et pour que les Dames se fassent une idée des prix avantageux auxquels toutes ces soieries seront vendues, nous citerons deux articles :
4/4 **POULT DE SOIE RAYE PEKING** (1^{re} qualité) à 115 cent. l'aune.
4/4 **GROS GRAIN GLACE** (tout suite) à 1.85.
TOUS LES AUTRES GENRES A DES PRIX EN PROPORTION.
H. v. WEERDEN & Co, Hoogstraat.

GRIPPE. Les médecins de Paris recommandent contre cette affection le **SIROP** et la **PATE** pectorale de **NAFÉ** d'Avallie, dont les propriétés efficaces ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de la capitale, lorsque cette maladie éclata en 1837. Dépôt des Pectoraux de NAFÉ chez W. C. van Dort, à La Haye.

Des maladies nerveuses et génératives, OU TRANSCRIPTION FRANÇAISE DU TRAITE MEDICAL ANGLAIS SUR LA VIRILITE,

De sa débilité; préventive, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35^e édition : 180 pages. — Prix : 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.
Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques, concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abimée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, colorées, démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour correspondances et cas particuliers.

par **S. L. CURTIS et Co** chirurgiens consultants,
Frick street, Soho-square, London.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules.
En vente, à Bruxelles, chez **TARDE**, Longue rue de l'Ecuyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Sans frais.)

HUMEURS, BLENNORRHOËE, PITUIE, maladies qu'elle engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

modifiée et préparée à la pharmacie **STEINACHER**, rue Dauphine, 3, à Paris.
L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes est mise hors de doute aujourd'hui; il indique un moyen d'expulser du sang ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. dédiorée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre, par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation à la fois roborative et purgative, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. Prix : 5 fr. 12 PUBLICATIONS.
Dépôt à La Haye, chez M. J. M. VAN RENESSE, Boekhorststraat, n° 163; à Amsterdam, chez M. J. BURGERS, rue Kalverstraat, n° 163; à Rotterdam, chez M. F. E. VAN SANTEN KOLFF, ph.

Dans la Pharmacie de M. RENESSE se trouve également :
Le Rob régénérateur de sang. — Le Rob antisiphylitique. — Mixture antigonorrhéenne au docteur GRAYARD de St. GRAVIS. — Le Rob antisiphylitique de ROYEAU LAFFITTE. — Le Sirop antigonorrhéique de ROYEAU. — Le Sirop concentré de saïsepareille de QUET. — Les Grains de santé du Dr. FRANCK. — L'Eau dentifrice de DISTRIBUON. — Pâte de Mon de Veau de DRAMÉTAIS. — Sirop de Digitale, Pastilles de Digitale, Dragées au Lactate de Fer, Pastilles au Lactate de fer, de M. LARONTE.

PLANTES DES ALPES.

Les plantes apportées à la récolte, aux choix des espèces et à la dessiccation de ces soins ont procuré à son auteur un thé nouveau jouissant au plus haut degré des propriétés hépatiques, stomachiques, vulnérables et un excellent dépuratif du sang. C'est aussi un puissant auxiliaire pour provoquer et régulariser les époques mensuelles chez les femmes.
A Paris, chez Dunand, pharmacien, fournisseur de la maison du Roi, 5, rue Marché St-Honoré.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1 Février.

	Int.	COURS 31 Janv.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2
Dito dito	3	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Dito en liquidation	3	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Dito dito	4	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Syndicat	3 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	162 1/2	162 1/2	162 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	87	87	87
Act. du chemin de fer Holland.	5	93	93	93
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—	—
Inscript. au Grand-Livre	6	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Certificats au dito	6	66	66	66
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Emprunt de 1841	4	86	86	86
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	84 1/2	84 1/2	84 1/2
Passifs	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Dito intérieur à 6m.	3	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Coupons Ardoins	—	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Obligations Golt. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	97 1/2	97 1/2	97 1/2
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	—	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Brésil	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	—	—	—
Portugal	—	—	—	—

Bourse de Paris du 31 Janvier.

	30 Janv.	CONF.	FIN COURT
France	116.90	116.90	116.90
Espagne	74.55	74.55	74.55
Naples	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Belgique	—	—	—

Bourse d'Amsterdam du 1 Février.
Métalliques, 5 1/2 % — Naples, 5 1/2 % — Ard., 5 1/2 % 15 1/2 — Dette différée ancienne, 5 % — Passifs 5 % — Lots de Hesse 5 % — Cours après la Bourse, 2 1/2 heures. Ardoins 15 1/2 à 16 P.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART :
D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM	DE HARLEM	DE VOERLEWANG	DE VEENENDAAL	DE WILHEMSTAD	DE LA HAYE	DE ROTTERDAM	DE AMSTERDAM	DE ROTTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2	11-8
11-15	11-45	—	—	—	12-26	12-50	1-5	1-23
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-38	6-45
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-8	9-18	9-38	9-45

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM	DE SCHIEDAM	DE DELFT	DE HAARLEM	DE LA HAYE	DE VOERLEWANG	DE VEENENDAAL	DE WILHEMSTAD	DE AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18	9-24	9-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7	—	1-50
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-25	4-46
5-30	5-42	6-2	6-9	6-20	7-5	7-20	7-26	7-47
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	9-8	9-23	9-30	9-51

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amst.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amst.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7-45	8-55	10-35	7-10	8-50	10-19
11-55	1-5	2-45	11-30	1-10	2-20
5-27	6-37	8-17	3-35	5-15	6-5

LA HAYE, chez Léopold Leebenberg, Sout. 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et Fils, Beursteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SNOECK Hoofdstad.